



Élections
professionnelles de
la Fonction Publique
2022
à la CAP Catégorie B
du ministère de
l'Agriculture

VOTEZ FO

Du 1^{er} au 8
décembre 2022

Elections
de vos
représentant·e·s
des personnels
par vote
électronique

FO : LA DEFENSE DU SERVICE PUBLIC

**Vous êtes TSMA, SA ou TFR,
alors vous êtes concerné·e·s par les élections à la
COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE (CAP)
Catégorie B.**



Si la loi de transformation de la fonction publique de 2019 entend réduire la représentation des personnels et leur capacité à défendre les intérêts particuliers des agents, **notre syndicat a toujours le pouvoir d'intervenir pour défendre votre carrière.**

Vos élu·e·s FO sont à votre écoute, quelle que soit votre structure d'affectation. Ils constituent une équipe experte et expérimentée :

- Indépendants de l'administration, ils prennent en considération votre situation personnelle.
- Ils exercent votre « droit d'évocation » auprès de l'administration lors des mobilités.
- Ils défendent votre dossier de promotion dans le cadre de leurs échanges avec l'administration.
- Ils vous rendent compte de leurs travaux et des résultats obtenus.
- Ils restent à votre disposition pour vous renseigner et vous accompagner.
- Ils n'hésitent pas à interpeller l'administration si la situation d'un agent le nécessite.

LA
FORCE
DU
COLLECTIF



AVEC FO...

AVEC FO, AGISSONS ENSEMBLE

FO est le 1^{er} syndicat représentatif de la Fonction Publique, le 2^{ème} au CTM du MASA.

FO est présente dans tous les secteurs du MASA.

Toute l'action de notre syndicat n'a qu'un seul but : exprimer et faire aboutir vos revendications et vos droits quel que soit le gouvernement en place.

VOTER **FO**

C'est renforcer la démocratie dans les instances (CSA, CAP, CCP).

VOTER **FO**

C'est l'assurance d'être entendu·e et représenté·e par des femmes et des hommes qui s'engagent.

Si avec les LDG (lignes directrices de gestion), les CAP n'ont plus les mêmes compétences en matière de carrières et de mobilités, vos élu·e·s **FO** assurent toujours votre défense dans les **CAP** qui continuent d'être saisis systématiquement pour :

- Les sanctions disciplinaires des fonctionnaires (2^o, 3^o et 4^o groupes).
- Le licenciement pour insuffisance professionnelle.
- Le licenciement d'un fonctionnaire mis en disponibilité.
- Le licenciement du fonctionnaire qui, à l'expiration de son congé de maladie, de son congé de longue maladie ou de longue durée, refuse sans motif valable lié à son état de santé le ou les postes qui lui sont proposés.
- Le refus de titularisation.
- Le refus de démission.

Ils vous accompagnent pour tous vos recours dans le cadre des **CAP** qui continuent à se réunir à la demande de l'agent·e pour :

- La révision du compte-rendu de l'entretien professionnel.
- Le refus de formation.
- Le refus opposé à une demande de mobilisation du compte personnel de formation.
- Le refus de congé de formation syndicale ou en matière d'hygiène et de sécurité.
- Le refus d'accomplir un service à temps partiel.
- Le refus d'autorisations d'absence pour suivre une action de préparation à un concours administratif ou à une action de formation continue.
- Le refus d'autorisations de télétravail.
- Le refus opposé à une demande de congés au titre du compte épargne-temps.
- Le refus de mise en disponibilité.

Écoute Conseil Défense Indépendance



VOTER FO

C'est choisir des élu·e·s libres et indépendant·e·s des pouvoirs politiques et de leur administration ou des autres forces syndicales.

VOTER FO

C'est choisir des élu·e·s qui font respecter les droits et l'égalité de traitement des agents.

VOTER FO

C'est choisir des élu·e·s dont la priorité est de rester proches de la situation et des préoccupations personnelles des agents

VOTER FO

C'est choisir des élu·e·s compétent·e·s, disponibles, qui rendent compte de leurs travaux

PLUS NOMBREUX, PLUS FORTS POUR LA JUSTICE SOCIALE

DES FEMMES ET DES HOMMES S'ENGAGENT POUR VOUS REPRÉSENTER.

1. Sabine STOECKLIN - TSMA - DRAAF Grand Est
2. Gisèle VIMONT - SA - DDT 03
3. Soizic BLOT - TSMA - DDPP 35
4. Anne HOSATTE - SA - AC
5. Amélie REGNIER - TSMA - FAM
6. Hadda BAHRI - SA - DRAAF AURA
7. Philippe CLAVELIN - TSMA - DDETSPP 82
8. Magali MONIER - TSMA - DDTM 50
9. Patricia CORBIERE - TFR - ONIRIS
10. Nadine JEAN-BAPTISTE - SA - AC
11. Fabrice OLLIVIER - TSMA - ANSES
12. Loïc CHARPENTIER - TSMA - Abattoir DDPP 59
13. Olivier CHARRY - SA - FAM
14. Florent CADART - TSMA - SIVEP Hauts de France
15. Raphaël JOLY - TSMA - DDTM 50
16. Martine METRO - SA -EPLEFPA EPLEFPA-LA-REUNION-SAINTE-JOSEPH

VOTER FO, C'EST VOTER POUR VOTRE AVENIR !

VOTER FO

C'est voter pour un syndicat qui défend les agents du MASA, quelle que soit leur affectation, avec les droits qui s'y rattachent

VOTER FO

C'est renforcer la démocratie dans les instances face à l'administration

**LA FORCE
DE L'INDÉPENDANCE**

POUR LES 4 PROCHAINES ANNÉES, VOS ÉLU·E·S FO S'ENGAGENT À:

- Vous défendre dans votre progression de carrière et, si besoin, vous accompagner dans les recours y compris auprès des tribunaux administratifs.
- Défendre un cadre qui permette aux agents un vrai déroulement de carrière.
- Lutter contre les promotions « à la tête du client ».

FO ne fait pas partie de ceux qui accompagnent les contre-réformes ou qui font semblant de ne pas les voir !

Parce qu'il n'y a pas de République sans services publics, sans fonctionnaires, FO, 1^{ère} organisation syndicale dans la Fonction publique de l'État, n'accepte pas les dégradations et remises en cause de nos statuts et de nos conditions de travail !

Le service public a une histoire, donnons-lui un avenir !

En votant pour vos représentants FO, vous nous donnez les moyens d'être habilités à négocier.

Nous n'avons qu'un objectif : la défense de vos intérêts !

Ne subissez pas, votez FO !

POUR DÉFENDRE MES DROITS

LE DÉCLIC FO



FO, LA DIFFÉRENCE

EN DÉCEMBRE 2022,
FAITES LE BON CHOIX !